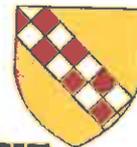


ARRÊTE MUNICIPAL N° 50/2020 RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par Sté A.B.T.P. 8 Rue de Cassel à 59189 STEENBECQUE
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : Du 12 Octobre au 11 Décembre 2020 en raison de travaux de pose de réseaux, pour le compte de la Sté CITEOS, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit entre le 19 et le 29 de la Rue du Moulin.

Article 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

Article 4 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Circulation alternée par feux tricolores, si nécessaire.
- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du chantier

Article 5 : L'entreprise s'engage à remettre les chaussées en l'état identique d'avant le commencement des travaux.

Article 6 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA 1^{ère} Avenue Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Sté A.B.T.P. à STEENBECQUE (59)

Fait à ATTICHES, le 9 octobre 2020

L'Adjointe aux Travaux
Isabelle LAMPS

